



Conseil en Investissement Financier (C.I.F) : adhérent ANACOFI/CIF N°E003913.

Courtier d'Assurance : Immatriculation ORIAS : 14004732 ; www.orias.fr.

Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP).

Agent Immobilier : carte n° CPI 1310 2018 000 025 047

(Sans détention de fonds), délivrée le 7/01/2021 par CCI du Gard.

30 avenue Pierre Mendès France 30490 MONTFRIN

SARL au capital de 7500 euros RCS : 502 509 110 // 2022B02567

N° TVA intracommunautaire : FR9650250911000032

Site : www.optipatrimoine.net TEL : 06 10 91 58 27

OPTI NEWS OCTOBRE 2024

J'étais à PATRIMONIA à LYON fin septembre pour m'informer au plus près de l'actualité du métier et des analyses de conjoncture, afin d'actualiser les réponses à apporter à vos préoccupations patrimoniales.

1. Analyse de la conjoncture :

Le climat géo politique international (Ukraine, Gaza, élections US, guerre commerciale Occident-Chine), le climat politique français, font naître de multiples incertitudes, des risques nouveaux et amplifiés : autant de raisons de réfléchir aux choix effectués, que ce soit entre classes d'actif (immobilier, placements financiers classiques, private equity) , entre zones géographiques, entre secteurs économiques.

La gestion des taux de refinancement par les banques centrales (FED et BCE) afin d'enrayer l'inflation sans entrainer de récession semble donc amener au « soft landing » recherché.

La période des taux bas avait amené les investisseurs particuliers à s'orienter vers l'immobilier, plus rémunérateur que les fonds euros de l'assurance-vie. La remontée brutale des taux en 2022-23 a modifié l'analyse, créant des mouvements massifs qui ont affecté gravement le marché immobilier et créé un renouveau d'engouement pour les fonds euros. La baisse des taux initiée mi 2024 et qui va se prolonger conduira vers de nouveaux équilibres, démontrant l'intérêt de la diversification de vos investissements : l'économie, c'est cyclique.

Les US ressortent de l'épisode avec les meilleures perspectives globales en différenciant celles de la Tech et de l'IA de celles de l'ensemble de l'économie. Le bilan en Europe est plus mitigé avec de nouveaux bons élèves (Espagne, Portugal) qui prospèrent et d'anciens bons (Allemagne) en récession : les machines-outils se vendent moins bien en Chine qui exporte moins du fait de la relocalisation par chacun de ses productions industrielles pour retrouver plus d'indépendance et de souveraineté. A cela s'ajoute une évolution démographique défavorable, qui désamorce la croissance.

A ce stade, depuis le 1^{er} janvier 2024, les bourses US sont à +/-20 % (les 7 magnifiques ex GAFA élargies à +/-45%), européennes +/- 8%, la France étant à +/- 0%. Les émergents font +/-15%.

La Chine, endormie depuis le COVID a connu des difficultés pour « remettre la machine en route » mais le gouvernement chinois vient de relancer fortement, provoquant un bond spectaculaire de la Bourse (+23% en six séances) : feu de paille ou réel nième réveil ? Prudence. Prévision de croissance de 5.2% en 2024 tout de même mais la plus faible depuis 30 ans.

Obligations ou actions ? la crainte de la récession et les taux élevés avaient créé un mouvement de refuge vers les obligations. Les feux verts pour revenir vers les actions sont-ils allumés ? Prudence encore, avec discernement selon les zones géographiques et les secteurs : Intelligence Artificielle, Technologies, Santé, Transition énergétique apparaissent comme les secteurs les plus porteurs de croissance et de développement, et donc -selon la pensée économique « classique » - d'amélioration de leurs performances financières.

L'industrie de la Finance est désormais dans l'obligation règlementaire de réfléchir de façon plus large, en intégrant les performances environnementales face au réchauffement climatique et à la transition énergétique, et en fournissant une information détaillée aux investisseurs sur l'impact environnemental des solutions qu'elle propose.

Différents labels permettent aux investisseurs d'orienter leurs investissements par rapport aux critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance), en leur donnant du sens. Nous en tenons compte dans nos recommandations selon votre sensibilité à ces sujets.

2. Les répercussions sur vos orientations patrimoniales : l'actualité « produits ».

- **Les contrats d'assurance-vie de droit Luxembourgeois.**

Le contexte politique en France a fait apparaître dans certains discours des menaces explicites sur l'épargne jugée excessive et non contributive, dont les gros contrats d'assurance-vie. Les promoteurs de certaines mesures confiscatoires ont failli être en situation de mettre en œuvre leurs intentions.

Nos cabinets font face à un fort intérêt pour la sécurité accrue qu'apporte un contrat « LUX ». Il m'appartient de vous informer sur ce sujet afin de vous permettre les meilleures décisions : chacun décidera en fonction de ses propres analyses de risque.

Les risques liés aux contrats d'assurance-vie sont de plusieurs nature :

Le risque économique de faillite de l'assureur dans un contexte géopolitique complexe.

Le risque de liquidité : la loi Sapin 2 prévoit des restrictions possibles à la liquidité de vos avoirs au cas où une perte de confiance entrainerait une « panique » et des demandes de rachats massifs.

Le contrat d'assurance-vie de droit Luxembourgeois apporte des réponses :

Sur le risque économique : Au Luxembourg, le souscripteur dispose d'un super privilège en étant créancier de 1^{er} rang : c'est le triangle de sécurité. La garantie est illimitée. Le souscripteur passe avant l'Etat.

En France, il passe après d'autres créanciers considérés prioritaires : organismes sociaux, salariés, fisc.

Le **Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP)**, qui a vocation à protéger les personnes assurées contre le risque d'insolvabilité des entreprises d'assurance en cas de faillite dispose qu'une assurance-vie est couverte jusqu'à 70 000 € par personne, pour tous les contrats détenus chez un même assureur.

Au Luxembourg, la garantie est illimitée.

Sur le risque de liquidité : La délocalisation du dépôt des Fonds au Luxembourg, qui est parfaitement légale, protège des velléités confiscatoires et des restrictions à la liquidité (attention cependant aux fonds euros réassurés en France).

Enfin, l'éventail des supports d'investissement est bien plus large et multidevises.

Concrètement :

ODDO-BHF, qui figure parmi les leaders européens en Banque d'investissement avec un encours de 140 milliards sous gestion pour ses clients, fait une proposition unique et très différenciante d'un **contrat de droit luxembourgeois avec dépôt des fonds en Suisse (chez ODDO-BHF SUISSE SA)**.

Contrat conçu avec Lombard International Assurance permettant d'héberger un **FAS** ou un **FID**.

- Fonds d'Assurance Spécialisé (FAS) : **accessible à partir de 250 k** : sélection des actifs sur la base des conseils de son CGP/CIF.
- Fonds Interne Dédié (FID) : gérés par les gérants de Fonds ODDO-BHF permettant de bénéficier de leur expertise avec différentes orientations :
 - Focus ESG : **à partir de 250 k** ; profil équilibré ou dynamique,
 - Focus international : **à partir de 500 k** ; profil équilibré ou dynamique,
 - Focus SUISSE : **à partir de 500 k** ; profil équilibré ou dynamique ; la Suisse est réputée pour sa **fiabilité**, sa **stabilité** politique, juridique, économique.

Un FID « Focus SUISSE » permet de **désensibiliser une partie de son patrimoine aux aléas de l'euro et de la zone euro** et de piloter son risque de change : notamment, les dépôts peuvent être libellés en **Francs Suisses**.

CNP ASSURANCES et **PRIMONIAL/SOGELIFE** proposent également des solutions qui sont complémentaires : ouvertes aux Fonds euros et univers plus larges.

Ces solutions se déclinent sur les contrats de capitalisation pour les personnes morales (SEL et SPFPL).

- **Des fonds euros plus attractifs pour les contrats d'assurance-vie :**

La remontée des taux a permis aux Fonds euros de régénérer du rendement, et les assureurs attirent la collecte au moyen de taux boostés qui peuvent faire réfléchir :

CNP ASSURANCES affiche un rendement cible de **5.5% pour le Fonds euros** sous condition de 50% d'UC dans l'allocation (5.3 % pour 40% d'UC ; 5.15% pour 30% d'UC).

ODDO-BHF propose une souscription 100% fonds euros « boostée » également.

Les boosts concernent les versements en « new cash » ou arbitrages d'UC au sein des contrats.

Ces offres s'entendent pour les Participations aux Bénéfices de 2024 et 2025 : le boost est perdu en cas de rachat avant le 31/12/2025.

- **Le développement du Private Equity, le non-côté :**

Face à la volatilité des marchés financiers, l'offre d'investissement en PE se développe. Dans cette offre foisonnante et ce contexte incertain, une solution- peu connue- a retenu mon intérêt : le **Groupement Forestier d'Investissement FRANCE VALLEY FORETS**.

Il s'agit d'un investissement de **capitalisation, de défiscalisation et de transmission**.

Perspectives positives : Une croissance organique de l'arbre valorisant l'actif, une demande de bois globale en forte hausse, une hausse régulière du prix de l'hectare : évolution annuelle de 5.95% de 2005 à 2023 en France pour les forêts de plus de 25 hectares. Dividendes issus des coupes de bois non garantis et irréguliers.

Une diversification optimale : Corrélation faible voire nulle avec les principaux actifs financiers, des actifs affichant une volatilité très faible.

Un actif responsable et durable.

Une corrélation positive à la hausse de l'indices des prix.

Une fiscalité attrayante :

- **Réduction IR : 18%** ; Plafond d'investissement : 100k pour un couple ; plafonnement niche fiscale : 10k : excédent reportable 4 ans. Blocage des parts entre 5.5 ans et 7 ans.
- **Abattement de 75% des Droits de mutation** de donation/transmission (DMTG) sous condition de détention supérieure à 2 ans.
- **Exonération d'IFI.**

France VALLEY propose également un **Groupement Foncier Viticole Champenois**, (progression du prix des vignes de 7%/an depuis 20 ans, qui ne préjuge pas des hausses futures). Le GFV présente les mêmes caractéristiques fiscales que le GFI. Il offre un rendement allant de 0.5% à 1.5%, versé en numéraire ou bouteilles de champagne.

Je tiens à votre disposition un guide de l'investisseur pour le GFI et le GFV.

Je vous présenterai dans un prochain bulletin, une sélection de Fonds de PRIVATE EQUITY diversifiée.

Dans l'attente du plaisir de vous revoir,

Je vous prie de croire en ma préoccupation de rechercher pour vous les meilleures solutions d'optimisation, au service de vos objectifs patrimoniaux professionnels et personnels.

P. RICHARD

Gérant